La grive passionne toujours

L'association de défense des chasses traditionnelles aux grives (ADCTG 04) a tenu son assemblée générale, hier, à la salle des fêtes de Malijai. Une occasion de revenir sur cette chasse unique en son genre et qui remonte à l'Antiquité

L'ADCT 04 est une association quasiment unique en son genre en région Paca, elle regroupe 500 adhérents et 59 sociétés de chasse les ont rejoints depuis l'an dernier.

Cette structure qui revendique seulement trois ans d'existence s'est donné comme objectif de fédérer et de mobiliser les quelque deux mille chasseurs de grives du département. *"Nous souhaitons être un catalyseur et établir une synergie dans le département et la région autour de cette chasse traditionnelle"* explique Maurice Joyont, président de l'association.

Les Grecs la pratiquaient

Certains participants, comme Félix Moroso, le maire de Cruis et président d'honneur de l'association, regrettent d'ailleurs le manque d'intérêt de certaines sociétés de chasse pour cette chasse. *"Les sociétés de chasse sont les sociétés de toutes les chasses et pas seulement du sanglier ou du faisan…"*

La chasse à la grive est souvent méconnue même si elle est l'une des plus anciennes puisque les historiens ont attesté que les Grecs la pratiquaient.

Depuis sa création l'association se bat donc pour faire connaître ces techniques de chasse si particulières et qui font appel à un savoir-faire que les anciens aimeraient transmettre aux générations futures. Pour cela cette année, elle a accru sa politique de communication en étant présente sur de nombreuses foires, marchés et festivités où elle a pu répondre aux nombreuses questions des visiteurs.

Pour cette assemblée générale, de nombreux présidents de fédérations de chasse s'étaient déplacés de toute la région, du Vaucluse, du Var, des Bouches-du-Rhône et des Hautes-Alpes. Tous se retrouvent dans cet amour de la nature et de ces techniques si particulières au vocabulaire parfois ardu pour les néophytes : appelant, lèque, glueurs, tandelle…

Un membre de l'association avoue *" Cette chasse est difficile à qualifier, c'est une chasse très particulière, je dirais même passionnelle. Pour moi, et comme pour beaucoup d'autres, c'est une histoire de famille."*

Le rapport moral du président et le rapport financier du trésorier ont été suivis d'une conférence de Jean-Claude Ricci du l'IMPCF (Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique) qui présentait les méthodes de suivi des migrations qui sont aujourd'hui très modernes et très précises. Les études ont ainsi montré que les changements climatiques ont modifié les comportements migratoires des oiseaux. Il a rappelé par ailleurs l'importance et la nécessité de la collaboration entre les scientifiques et les chasseurs, ceux-ci étant un appui précieux de par leur connaissance du terrain et leur présence permanente sur les lieux.

Alexandra GELBER

Jean-Claude Ricci, directeur de l'IMPCF (institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique) présente la lèque sélective que l'institut a contribué à mettre au point et que les chasseurs du département aimeraient pouvoir utiliser. Photo Stéphane DUCLET

La lèque sélective sera-t-elle autorisée dans le 04 ?

Le droit de gluaux fait débat

L'association souhaite l'organisation d'une table ronde au niveau régional avec les présidents des sociétés de chasse pour trouver une solution à ce problème : amendement national, arrêté ministériel ou autre pour que les personnes qui souhaitent "gluer" puissent le faire, sans pour autant sortir des limites édictées par la loi datant de 1989 qui définit le droit de gluaux. Suite à cette loi les présidents de sociétés de chasse ont envoyé des listes avec les noms des chasseurs qui gluaient et certains qui ne l'ont pas fait ont fait perdre à certaines communes le droit de gluer et il n'existe pour l'instant aucun moyen de revenir en arrière pour ces communes.

La glu est une technique de chasse particulière à la grive, elle consiste à placer une baguette enduite de glu au sommet des arbres ce qui permet de capturer les oiseaux vivants. Ceux-ci sont ensuite placés dans des cages et servent d'appelants pour attirer leurs congénères aux abords des affûts des chasseurs.

Sur le département il existerait actuellement mille deux cents glueurs, et ce nombre pourrait être augmenté puisque les chasseurs de grives sont bien loin du quota de prises de 5 000 grives qui leur est alloué chaque année. Cette différence pourrait donc être reportée sur les glueurs qui n'ont actuellement pas le droit de gluer puisque résidant sur une commune qui en a perdu le droit.

La lèque sélective sera-t-elle autorisée dans le 04 ?

Traditionnellement la chasse à la grive nécessitait la maîtrise de techniques très particulières notamment dans les techniques de piégeages comme la lèque dans les parties montagneuses du département (La Motte-du-Caire, Montagne de Lure…), appelée aussi la tandelle en Aveyron et en Lozère. Cette technique consistait à placer une pierre maintenue en équilibre par un assemblage de branchages et qui dès le passage d'un oiseau lui tombait dessus et l'écrasait. Ce type de piège a été interdit dans les années 60. Même si une certaine tolérance a régné un certain temps cette technique était depuis quelques années totalement prohibée.

Les chasseurs de l'Aveyron et de Lozère attachés à cette tradition ont voulu trouver une autre solution et ont demandé pour cela l'aide de l'IMPCF qui après des recherches a mis au point la lègue ou tandelle sélective qui comprend deux cales de bois, un trou central et deux échappatoires qui permet aux oiseaux de plus petite taille que les grives de s'en sortir indemnes. L'an dernier ce nouveau piège a été autorisé dans ces deux départements par arrêté ministériel.

Suite à une plainte déposée par la Ligue de Protection des Oiseaux, le Conseil d'État a été saisi et a statué sur la forme de cet arrêté et l'a validé. Il doit maintenant statuer sur le fond et la réponse devrait être donnée dans les mois à venir. Une décision positive permettrait aux Alpes-de-Haute-Provence de relancer la lèque à son tour et de réancrer cette tradition auprès des jeunes générations. L'ADCT 04 se bat pour cette réintroduction et peut se prévaloir du soutien des députés et même du préfet.

A.G

Max Isoard, président de la fédération de chasse 04 a répondu aux questions des chasseurs venus à cette assemblée générale. Photo S.D